

DÉLIBÉRATION

N° CC/DG/156-2023

Composition des six
commissions
communautaires
thématiques
nouvellement créées

Délégués :

En exercice	68
Présents	56
Pouvoirs	09
Voix totales	65
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés	64
Pour	64
Contre	00
Abstention	00
Non votants	01

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis au centre Gilbert MARTIN à GRAND BOURGTHEROULDE, sous la présidence de Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 12 décembre 2023.

Étaient présents,

Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLEANS représenté par Gérard BOITOUT, Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Véronique DUMINY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Bernadette LETHIMONNIER, Dominique LEVASSEUR, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, David TAURIN, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Martine TIHY représenté par Patrick LUCAS, Philippe VANHEULE, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

Pouvoirs :

Richard APPERT donne pouvoir à Josette SIMON, Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Michael ONO DIT BIOT, Guylène FREVAL donne pouvoir à Jean AUBOURG, Franck HAUDRECHY donne pouvoir à Anne STAB, Virginie LUST donne pouvoir à William MIGNOT, Charly NOEL donne pouvoir à Sylvain BONENFANT, Erick POISSON donne pouvoir à Yannick BOUDET, Mélanie RIOULT donne pouvoir à Béatrice AUBIN, Christine VAN DUFFEL donne pouvoir à Gilbert DOUBET.

Absents/excusés :

Joël GRAINVILLE, Jean Pierre DENIS, Véronique HERVIEUX.

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Lors de cette séance, il vous a été précédemment proposé de procéder à des modifications des commissions communautaires thématiques aux termes desquelles il résulte la conservation de 6 anciennes commissions et la création de 6 nouvelles.

Aussi il convient de procéder aux nominations des membres des 6 nouvelles commissions suivantes :

- Transition numérique et mutualisation des compétences,
- Bâtiments et travaux,
- Transition écologique et mobilité,
- Voirie,
- Gestion de l'eau, des milieux aquatiques, prévention des inondations et ruissellement,
- Assainissement et déchets.

Pour rappel, celles-ci sont composées de 17 membres au maximum, y compris le Président qui y siège de droit. Il est convenu que les Vice-Présidents sont membres, a minima, de la commission dont leurs délégations relèvent.

Afin de faciliter le déroulement de cette séance, il est proposé de faire application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

De plus, si le Conseil en est d'accord, il est proposé de procéder à un seul scrutin pour l'ensemble de ces désignations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté inter préfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/AG/78-2020 du 21/09/2020 instituant la création des commissions thématiques communautaires ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/154-2023 du 18/12/2023 de modification de dénomination, suppression et création de commissions communautaires thématiques ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Considérant la nécessité de composer les six nouvelles commissions communautaires thématiques ;

Considérant les candidatures exprimées dans des listes uniques pour siéger au sein des 6 (six) nouvelles commissions communautaires thématiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 64 voix POUR,

Non votant : *Joel TEMPERTON*

➤ **DÉSIGNE** comme membres des six commissions communautaires thématiques citées dans l'exposé des motifs les conseillers communautaires suivants :

Transition numérique et mutualisation des compétences	Bâtiments et travaux	Transition écologique et mobilité
Sylvain BONENFANT	Sylvain BONENFANT	Sylvain BONENFANT
Yannick BOUDET	Franck BUCHER	Aline DONNET-MOUSSEUX
Arnaud MAUPOINT	Franck BERTIN	Jean AUBOURG
Cédric BROUT	Laurent DEBEERST	Laurent DEBEERST
David TAURIN	Jérôme DÉBUS	Jacques DORLEANS
Claude GENCE	Jacques DORLÉANS	Laurent DUCHATEAU
Laurent DEBEERST	Gilbert DOUBET	Myriam FERLIN
Aline DONNET MOUSSEUX	Laurent DUCHATEAU	Nelly MARINIER
Dominique LEVASSEUR	Bruno GERMAIN	Céline MAROUARD
Jacques DORLEANS	Joël GRAINVILLE	Arnaud MAUPOINT
Gilbert DOUBET	Christine HOUEL	José MAURICE
Richard APPERT	Nelly MARINIER	Damien THIÉBAULT
Philippe VANHEULE	Sandrine MENNITI	Christine VAN-DUFFEL
Gwendoline PRESLES	Mélanie PETIT	Denis PIEDNOEL
Véronique DUMINY	Bruno SIX	David TAURIN
Sandrine MENNITI	Aline DONNET-MOUSSEUX	Maria DUFROY
	Martine TIHY	Josette SIMON

Voirie
Sylvain BONENFANT
Philippe VANHEULE
Franck BERTIN
Laurent DEBEERST
Jérôme DÉBUS
Jacques DORLÉANS
Gilbert DOUBET
Laurent DUCHATEAU
Bruno GERMAIN
Joël GRAINVILLE
Joel TEMPERTON
Nelly MARINIER
Sandrine MENNITI
Mélanie PETIT
Bruno SIX
Aline DONNET-MOUSSEUX
Martine TIHY

Gestion de l'eau, des m aquatiques, prévention inondations et ruisselle
Sylvain BONENFANT
Damien THIEBAULT
Jean AUBOURG
Maria DUFROY
Charly NOEL
José MAURICE
Michel DEZELLUS
Claude GENCE
Joel TEMPERTON
Damien MERCIER
Frédéric CARDON
Dominique LEVASSEUR
Laurent DEBEERST
Véronique DUMINY
Alain MICHALOT
Bruno SIX
Laurent DUCHATEAU

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 027-200066405-20231218-CC_DG_156_2023-DE

Sylvain BONENFANT
Bertrand PECOT
Jean AUBOURG
Maria DUFROY
Jacques DORLÉANS
Laurent DUCHATEAU
Daniel DUVAL
Claude GENCE
Bruno GERMAIN
Dominique LEVASSEUR
Alain MICHALOT
Olivier MORIN
Françoise PRUNIER
Bruno SIX
Christine VAN-DUFFEL
Damien THIEBAULT
Céline MAROUARD

Anne STAB
Secrétaire de séance



Sylvain BONENFANT
Président,



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

-d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA) ;
-ou d'un recours gracieux et/ou demande préalable auprès des services de la Communauté de Communes Roumois Seine. Ce recours gracieux et/ou demande préalable donnera lieu à un examen par les services de la Communauté de Communes Roumois Seine. L'interlocuteur sera Monsieur le Directeur des Affaires juridiques de la Communauté de communes Roumois Seine, 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard

Si le recours gracieux ou la demande préalable donne lieu à une décision explicite avant l'expiration d'un délai de deux mois, ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Ce recours pourra être assorti le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).

Si le recours gracieux ou la demande préalable ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois à compter de la présente, et ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.